



la Tribune du SIETOM

Janvier 2021 - N°16

Pour tout savoir sur les déchets



Edito

Depuis le 17 septembre dernier, une nouvelle équipe d'élus s'est mise en place à mes côtés pour poursuivre les missions du SIETOM.

Nous aurons à cœur durant les 6 prochaines années de maintenir un service public de qualité, efficace et efficient qui devra conjuguer avec les réglementations actuelles et à venir. Les prochains projets de loi auront d'ailleurs un impact direct sur notre gestion des déchets et nous contraindront sans doute à faire des choix importants sur l'avenir de nos filières.

D'ici là, nous voulons tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité des services que nous vous proposons et qui doivent encore s'améliorer. C'est le cas par exemple des travaux sur les quais des déchetteries qui vont garantir une meilleure sécurité à nos usagers. La transformation des services va aussi passer par la densification du nombre de points tri pour atteindre la barre de 1 point pour 250 habitants et ainsi améliorer le tri des déchets recyclables. La mise en place de conteneurs grands volumes pour les ordures ménagères facilitera les dépôts et améliorera leur intégration paysagère.

La réduction des déchets sera aussi un enjeu important pour tendre vers une diminution de nos poubelles avec notamment l'extension des consignes de tri sur les plastiques.

Voilà quelques pistes de travail pour les prochains mois qui vont lancer notre mandat vers une démarche éco-responsable et durable.

D'ici là, je vous souhaite une excellente année 2021 en espérant qu'elle vous apporte bonheur et réussite.

Mme Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM



DÉCHETTERIES : des quais sécurisés et des caméras de surveillance

Le SIETOM vient d'équiper 9 de ses 12 déchetteries d'un système anti-chute au niveau des quais afin de se mettre en conformité avec la loi et de prévenir tous risques d'accidents. Dans le même temps, la vidéo-protection continue de se développer.

Des quais sécurisés

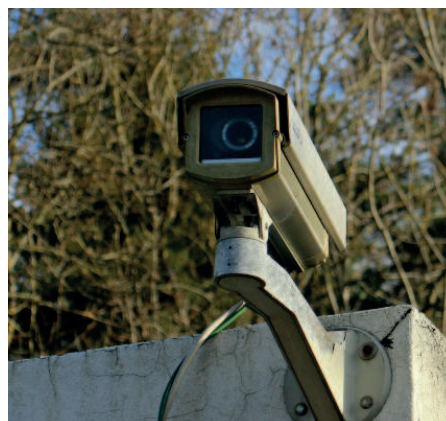
Dorénavant les déchetteries du SIETOM (en dehors de celles de Caupenne, Geaune et Tartas qui seront équipées en 2021) sont pourvues d'une protection au niveau des quais de déchargement. **CETTE DERNIÈRE A POUR BUT DE SÉCURISER LA ZONE DE DÉCHARGEMENT ET ÉVITER LES CHUTES DANS LES BENNES.** Il s'agit là d'une obligation réglementaire (voir ci-dessus) à laquelle le SIETOM avait le devoir de répondre.

La vidéo-protection se développe

Les déchetteries d'Hagetmau, Pontonx, Pouillon, Poyartin, Rion, Saint-Sever et Tartas ont été équipées d'un système de vidéo-protection entre 2019 et 2020. En 2021, ce sera le tour des sites d'Amou, Caupenne, Geaune, Mugron et Pomarez de l'être. **AINSI, TOUTES LES DÉCHETTERIES DU SIETOM SERONT DOTÉES D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE POUR LUTTER CONTRE LES VOLS ET LES INTRUSIONS.**

**Art. 27 de l'arrêté du 26 mars 2012 :
prévention des chutes et collisions.**

Les piétons circulent de manière sécurisée entre chaque zones possibles de dépôts de déchets. Lorsque le quai de déchargement des déchets est en hauteur, un dispositif anti-chute adapté est installé tout le long de la zone de déchargement.





LES ÉLECTIONS AU SIETOM : comment ça marche ?

Samedi 19 septembre 2020, les délégués des 122 communes du SIETOM étaient réunis dans la salle polyvalente de Caupenne pour un Comité syndical d'installation. Le but était d'élire les instances dirigeantes et les représentants des différentes commissions.

Même si aujourd'hui ce sont les Communautés de communes qui ont la compétence déchets, chaque commune est représentée au SIETOM par un délégué désigné au sein de son conseil municipal. Ainsi, les 122 communes qui composent le territoire du SIETOM sont représentées et forment le Comité syndical.

CES 122 ÉLUS ONT DÉSIGNÉ MME CHRISTINE FOURNADET, MAIRE DE CASTELNAU CHALOSSE, PRÉSIDENTE DU SIETOM. Pour l'accompagner dans ses missions, 4 vice-Présidents et 10 autres membres ont été élus au Bureau (voir ci-contre). La répartition du nombre de sièges s'est faite par rapport à la population de chaque Communauté de communes.

Enfin, d'autres délégués ont été nommés dans les différentes commissions qui composent le Syndicat.

Retrouvez l'ensemble de ses élections sur notre site : www.sietomdechalosse.fr

Qui sont les membres du Bureau ?

Présidente : Mme Christine FOURNADET, Maire de Castelnau-Chalosse

1ère vice-Présidente : Mme Ghislaine LALANNE, Maire de Caupenne

2ème vice-Présidente : Mme Marlène RASOAMAHARO, Conseillère municipale de Souprosse

3ème vice-Président : M. Marcel PRUET, Maire d'Audignon

4ème vice-Président : M. Thierry CALOONE, Maire d'Ossages

Membre : M. Pascal PIFAUDAT, Maire-Adjoint de Pécorade

Membre : Mme Aimée LABORDE, Maire de Saint-Cricq-Chalosse

Membre : M. Jean-Claude CATUHE, Maire-Adjoint d'Hagetmau

Membre : Mme Laurence DARRIBEAU, Maire-Adjoint de Sorbets

Membre : M. Thierry LABORDE, Maire de Donzacq

Membre : M. Guillaume LALANNE, Maire de Toulouzzette

Membre : M. Laurent TOLLIS, Maire-Adjoint de Montfort-en-Chalosse

Membre : M. Michel ROUSSEL, Maire de Laurède

Membre : M. Jean-Marie DARBAYAN, Maire-Adjoint de Pontonx-sur-l'Adour

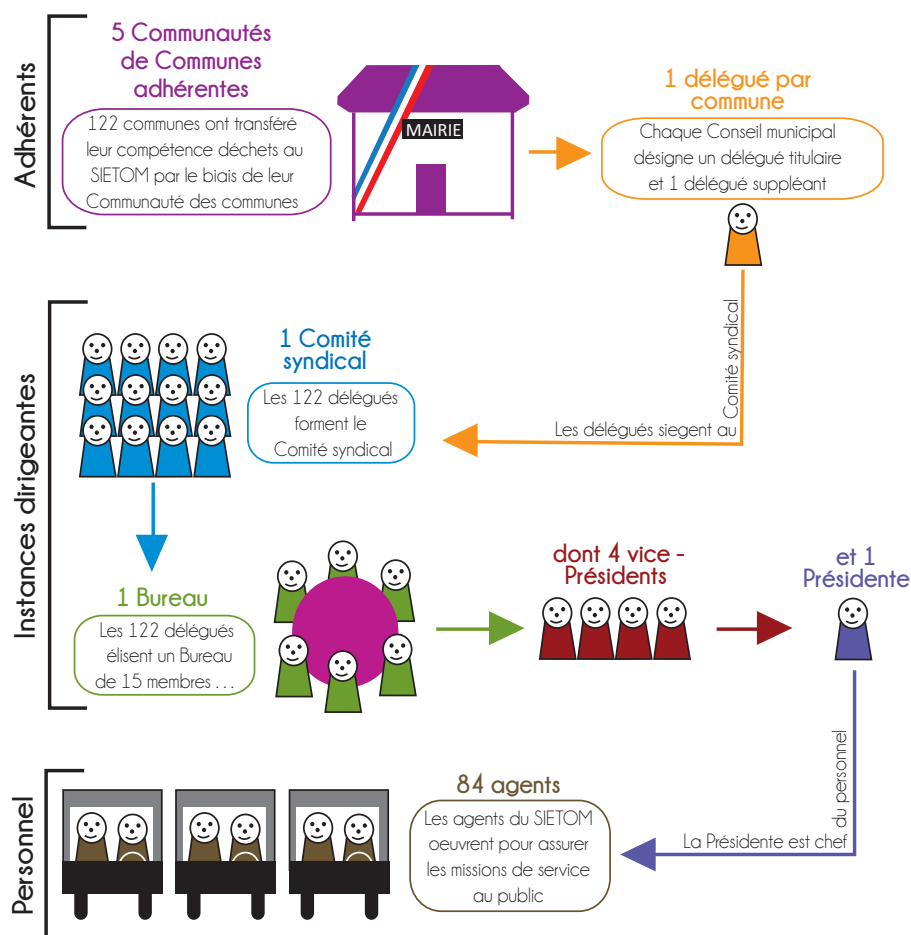
Membre : M. Jean-Marc BROUCH, Maire de Beylongue

Qui fait quoi ?

Le Comité syndical : c'est l'organe délibérant. Il siège en séance plénière 4 à 5 fois par an pour définir les grandes orientations du Syndicat et voter le budget.

Le Bureau : il se réunit pour préparer les Comités syndicaux, le budget et veille au bon fonctionnement du Syndicat.

Les commissions : elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence et qui doivent être soumises au Comité syndical.





DÉPÔTS SAUVAGES : Que dit la loi ?

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

AINSI, LES PERSONNES QUI ABANDONNENT LEURS DÉCHETS DANS DES CONDITIONS NON RÉGLEMENTAIRES S'EXPOSENT À DES SANCTIONS :

► Infraction au règlement de collecte : **35€ à 175€**

► Abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets : **68€ à 340€**

► Entrave à la libre circulation sur la voie publique : **135€ à 675€**

► Abandon d'ordures ou tous autres objets transportés à l'aide d'un véhicule : **1500€ à 7500€**



Ces conteneurs ne sont pas une déchetterie
Tous les dépôts aux pieds des conteneurs sont interdits **sous peine d'amende**



LES POINTS TRI : quels sont les déchets que je peux trier ?

La collecte sélective se fait en colonnes d'apport volontaire réparties en "points tri" sur les différentes communes du Syndicat. Chaque commune est équipée d'un ou plusieurs "points tri", selon sa population, sur lequel on trouve :

Un conteneur à bande bleue

pour tous les papiers et les petits emballages en carton



Un conteneur à bande jaune

pour les bouteilles et les flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages métalliques



Un conteneur à bande verte

pour les emballages en verre



Un collecteur de piles

pour les piles alcalines, salines, bouton, lithium, batteries Li-ion, NiMH, plomb sans acide



BRICOLAGE &
DÉCORATION



CHAUFFAGE,
CHEMINÉE
& BARBEQUE



PRODUITS
SPÉCIFIQUES
DE LA MAISON



ENTRETIEN
PISCINE



ENTRETIEN
VÉHICULE



JARDINAGE



Vous déposez vos produits dans la caissette dédiée et c'est le gardien qui fait le tri dans le conteneur. Pour rappel, les produits des professionnels sont interdits.

BENNE MOBILIER : pensez à démonter vos meubles

Vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles usagés en déchetterie ?

Une benne dédiée au mobilier usagé est mise à disposition dans vos déchetteries afin qu'il soit recyclé en nouvelles matières premières ou valorisé sous forme d'énergie. **PENSEZ À DÉMONTER AU PRÉALABLE VOS DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT ET D'AGENCEMENT.** Vous facilitez en effet leur stockage et leur transport jusqu'à la déchetterie, mais aussi leur recyclage ou leur valorisation et contribuez concrètement à la préservation des ressources.



Les actualités du SIETOM

Centre de stockage

Suite à la fin de l'arrêté d'exploitation de son centre de stockage au 31/12/2020, le SIETOM avait formulé une demande de prolongation, puisque la totalité de l'espace d'enfouissement n'avait pas été utilisée.

CETTE DEMANDE VIENT D'ÊTRE ENTÉRINÉE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR UNE POURSUITE DE L'EXPLOITATION JUSQU'AU 27/02/2027 avec comme tonnage nominal d'exploitation :

- Du 1/01/2021 au 31/12/2024 : 32 760 Tonnes par an ;
- Du 1/01/2025 au 27/02/2027 : 23 400 Tonnes par an.

Opération "Laisse parler ton cœur"

Associé aux autres Syndicats de collecte et de traitement des déchets des Landes, le SIETOM a adhéré à l'opération « Laisse parler ton cœur » lancée par l'éco-organisme Eco-Système qui gère la collecte des déchets électriques.

Le but était de collecter des jouets d'occasion sur l'ensemble de nos déchetteries du 9 au 28 novembre. **AU TOTAL, CE SONT 1,5 TONNE DE JOUETS QUE NOUS AVONS COLLECTÉS.**

Ils ont été récupérés par l'association Landes Partage et les Restos du Cœur afin d'être redistribués par la suite à des enfants.



Portes ouvertes

Le SIETOM organise des journées portes ouvertes de son site des Partenses à Caupenne tous les mois aux dates suivantes :

- Mercredi 10 février 2021
- Mercredi 3 mars 2021
- Mercredi 14 avril 2021
- Mercredi 5 mai 2021
- Mercredi 2 juin 2021
- Mercredi 7 juillet 2021

Les visites sont organisées le matin de 10h à 11h30. Le nombre de places est limité. En cas de pluie, nous nous réservons le droit de les reporter.

Inscription sur www.sietomdechallosse.fr ou au 05 58 98 57 57.

Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées et le port du masque est obligatoire.

Responsable de la publication : Madame Christine Fournadet

Conception et réalisation : Service communication

Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS

Tirage : 33 700 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Rejoignez-nous sur sietomdechallosse.fr



Nos partenaires



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechallosse.fr